

NOUVEAUX PROGRAMMES DES LYCÉES GÉNÉRAUX, TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS :

QUESTIONS À VÉRONIQUE ÉLOI-ROUX,

INSPECTRICE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DOYENNE DU GROUPE EPS



« L'élaboration de nouveaux programmes ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation des élèves est nécessitée par la réforme du baccalauréat »¹: finalement, pourquoi des nouveaux programmes en EPS puisque les horaires d'enseignement et le contrôle en cours de formation sont maintenus?

Véronique Éloi-Roux. Dans toutes les disciplines, les programmes doivent accompagner le nouveau lycée et ses enjeux, à savoir une plus grande personnalisation des parcours et une éducation de l'élève à faire des choix pour une meilleure projection dans l'enseignement supérieur. Il était donc normal que l'EPS revoie ses programmes.

Le lycée constitue, pour la majorité des élèves, le dernier moment de rencontre avec l'EPS obligatoire. Il faut donc nous garantir qu'ils disposeront des compétences essentielles à la prise en charge de leur vie physique afin qu'ils deviennent des citoyens physiquement et socialement éduqués. C'est ce qui explique

l'évolution des objectifs généraux. En outre, les programmes laissent une part importante d'autonomie aux équipes afin qu'elles-mêmes puissent mettre en place une éducation au choix pour les élèves. Nous pourrions y revenir.

Quels éléments de l'état des lieux de l'EPS au lycée ont pu guider l'élaboration des nouveaux programmes ?

V. É-R. Si l'on se réfère aux résultats de la commission nationale² depuis 15 ans, nous pouvons relever plusieurs constats positifs pour l'EPS :

- une discipline dans laquelle les élèves obtiennent globalement de bons résultats avec une augmentation constante des moyennes au baccalauréat depuis plusieurs années, essentiellement par l'amélioration des notes des jeunes filles ;
- la diminution régulière du nombre d'élèves dispensés d'EPS aux examens, sauf pour les jeunes filles de bac professionnel pour lesquelles ce taux reste extrêmement élevé (entre 8 et 9 %) ;

- une augmentation du nombre d'élèves passant des épreuves adaptées, témoignant d'un effort toujours plus important des enseignants d'EPS pour prendre en charge les élèves à besoins particuliers, conduisant à une EPS de plus en plus inclusive.

Plus largement, l'EPS est une discipline dans laquelle les élèves peuvent exprimer d'autres compétences que celles habituellement sollicitées par l'école. Elle permet à tous les jeunes de pratiquer selon leurs ressources, de répondre à leurs appétences par la diversité des pratiques proposées et ainsi de lutter contre une certaine forme de décrochage scolaire (par exemple en maintenant l'estime de soi de certains élèves).

Nous pouvons également relever plusieurs points de vigilance :

- une sorte d'incompréhension du rôle politique des référentiels nationaux qui avaient vocation à témoigner du niveau de compétence atteint par une cohorte d'élèves, attestant ainsi de l'utilité de l'EPS au regard de l'investissement de la nation (plus de 1 000 heures de pratique sur le cursus scolaire d'un élève soit 26 millions d'heures d'enseignement d'EPS délivrées chaque année) ;

- des formes de dérives liées à l'évaluation et à l'usage des référentiels nationaux. Alors que les référentiels visent à mettre en place des situations permettant aux élèves de mobiliser des compétences développées au cours du cycle, ils sont devenus, dans certains cas, des objets d'enseignement. Ceci a pu entraîner une forme d'appauvrissement de l'EPS. À titre d'illustration, alors que la course de demi-fond peut être travaillée sous des formes extrêmement diverses, dans certains établissements les élèves pratiquent le 3-fois-500 tout au long du lycée. D'ailleurs ils ne parlent pas de « demi-fond » mais de « 3-fois-500 » ;

- une offre de formation reposant sur un nombre d'APSA relativement limité. Les données de la commission nationale des examens montrent que les menus certificatifs s'organisent essentiellement autour

de quatre activités (la course de demi-fond, la musculation, le badminton, l'acrosport). En outre, ces menus sont quelquefois proposés dès la classe de Seconde, ce qui interroge sur l'ouverture culturelle que doit assurer l'EPS ;

- enfin, un absentéisme qui reste parfois important et un taux d'inaptitude trop élevé pour les jeunes filles de bac professionnel.

Nous n'avons pas réalisé d'études nouvelles sur la perception des élèves, mais il semble exister une forme de focalisation sur les notes et notamment celles du bac (quelque fois sous la pression des parents). Il est important que nous n'insistions pas davantage sur cette prééminence des notes. Car, d'un autre côté, les enquêtes réalisées en 1986 et plus récemment en 2006³, montrent que la discipline est appréciée par les élèves : plus de 80 % affirment qu'ils viendraient en cours même si ce n'était pas obligatoire. L'EPS garde prioritairement à leurs yeux un côté ludique, permet des relations différentes avec les enseignants par rapport aux autres disciplines, tout en donnant accès à des savoirs spécifiques pour la pratique physique. Il semble essentiel que cet aspect soit mis en avant au cours du cursus lycée puisque l'on vise une pérennisation de la pratique physique au-delà de la scolarité.

Quels éléments saillants dans la mise en œuvre des programmes et modalités certificatives précédents a-t-il semblé nécessaire de conforter ou d'infléchir ?
V. É.-R. À nouveau, nous souhaitons différencier les programmes de la certification. D'ailleurs, les modalités de celle-ci ne sont pas encore totalement actées. Nous en profitons pour insister sur les enjeux de formation de l'EPS et sur deux axes principaux d'évolution de ces nouveaux programmes :

- la nécessité de prendre en compte les constats sur la mise en place des programmes 2010 afin de favoriser de nouvelles pratiques enseignantes. Comme nous l'avons dit précédemment, si les programmes de 2010 ont amené une évolution des pratiques professionnelles, en précisant les niveaux attendus dans différents registres et en cadrant sur le plan national les situations d'évaluation et les attentes, ils ont également donné lieu à des « dérives » (notamment des pratiques de « bachotage » des référentiels) pouvant nuire à la poursuite d'enjeux plus généraux de formation

des élèves. L'EPS au lycée a, progressivement, au cours des dernières années, augmenté sa dimension certificative au détriment de sa dimension formative ;

- la nécessité de recréer une continuité (notamment terminologique) avec les programmes de la scolarité obligatoire (cycles 2, 3 et 4) de 2015. En effet, il était difficilement pensable de continuer à parler, au lycée, de compétences propres à l'EPS et de niveau de compétence attendu dans les APSA, alors que ces notions avaient évolué dans les textes de l'école et du collège. Il était indispensable de recréer une forme de cohérence entre les textes collège et les textes lycée, c'est un gage de lisibilité de notre discipline dans le système scolaire et à l'extérieur du système. Par ailleurs, cela favorise les échanges entre les professeurs des différents niveaux d'enseignement.

Quelle place est laissée à des éléments de contextes plus généraux comme le constat de sédentarité des jeunes que l'on pourrait compléter par l'obtention des Jeux de Paris 2024 ?

V. É.-R. Ces éléments font partie de la réflexion de la discipline et la définition des objectifs généraux en tient compte. Énoncer des objectifs pour expliquer le « pourquoi » de l'EPS dans le système scolaire est une chose, mais il est bien évident que c'est par les pratiques de terrain que ces objectifs vont prendre sens et réalité. Inciter les jeunes à davantage de pratique physique ne passe pas par le discours mais par le plaisir de pratiquer, la conscience de l'accroissement de son pouvoir d'agir, l'amélioration du sentiment de compétence, la perception de progrès, la connaissance de son corps et des effets de l'activité sur soi. C'est aussi connaître les règles et les risques des pratiques, surtout lorsque l'on sait que la majorité des pratiques sportives extrascolaires se déroule dans un contexte amical ou familial, c'est-à-dire non-encadré. Intégrer l'héritage de Paris 2024 c'est aussi s'y préparer, par exemple par la construction de spectateurs sportifs avertis et éduqués, capables d'un regard critique sur les événements sportifs.

Peut-on parler d'une nouvelle « matrice disciplinaire » et, si oui, en quoi marque-t-elle une inflexion des conceptions institutionnelles de l'EPS ?

V. É.-R. Sans employer le terme de matrice disciplinaire qui n'est pas repris dans les différents



► programmes, on peut constater la mise en cohérence de la discipline dans son cadre notionnel et, au-delà, dans sa finalité et ses objectifs. Rappelons que l'EPS est la seule discipline obligatoire tout au long du cursus scolaire, de la maternelle au baccalauréat, toute voie, toute série. Elle s'adresse donc potentiellement aux 12,5 millions d'élèves : sportifs ou non, garçons, filles, grands, petits, motivés ou non, issus de toute catégorie sociale, etc. Au passage, l'on peut constater que c'est un des éléments qui la différencie du sport : à l'extérieur de l'école, pratiquent seulement ceux qui en ont envie et souvent sous l'effet de pratiques familiales, elles-mêmes corrélées à certaines catégories socio-professionnelles et économiques. Ainsi, cette cohérence tout au long du cursus est d'autant plus essentielle ; elle permet d'insister sur le pourquoi l'EPS à l'école.

Comment ont été définis les cinq objectifs généraux de l'EPS ? Quel est leur statut ?

V. É.-R. Les trois objectifs généraux du programme lycée de 2010 ont été enrichis et précisés, et sont maintenant au nombre de cinq dans le programme lycée 2019. Ces cinq objectifs sont le fruit de l'histoire de l'EPS mais aussi des développements récents, notamment avec la mise en place des programmes collège 2015. Ces cinq objectifs s'inscrivent dans un double ancrage

temporel : ils sont à la fois ouverts aux attentes du parcours post-lycée et en cohérence avec les compétences générales EPS visées à la fin de la scolarité du collège. Leur ordre se justifie par la volonté de les caler sur celui des compétences générales des programmes du collège qui, lui-même, s'appuie sur les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Évidemment la motricité doit rester première, mais ces objectifs sont tous essentiels et porteurs d'enjeux de formation complémentaires. Les quatre objectifs relatifs au savoir s'entraîner, l'exercice de sa responsabilité, la construction de sa santé, l'accès à une culture physique, doivent être envisagés en relation avec le développement de la motricité et un engagement dans les APSA.

Ce qui fait l'EPS, c'est l'équilibre de tous ces objectifs. Équilibre qui peut évoluer au fil du cursus en fonction des âges ou en fonction des contextes. Par exemple, dans un lycée rural dans lequel les élèves sont éloignés des pratiques sportives, l'accent pourra être porté sur l'accès au patrimoine culturel sportif et artistique, en EPS et grâce à la mise en place de diverses actions (sorties sportives, sorties artistiques, par exemple). Dans un autre établissement, où les élèves sont déjà largement « exposés » à la pratique sportive, il s'agira peut-être d'insister plus sur l'objectif « savoir se préparer et s'entraîner ».

Il est à noter que cet objectif « savoir se préparer et s'entraîner », présent dans les programmes lycée 2010, mais alors majoritairement porté par la CP5 est maintenant un objectif général qui se décline dans les cinq champs d'apprentissage. Cette extension répond à une demande d'une partie de la profession. Elle exprime l'importance d'aider l'élève à apprendre à se connaître afin de faire des choix et réguler ses efforts, et ainsi de le doter des compétences nécessaires à une prise en charge individuelle de sa vie physique.

Quels sont les enjeux de ces nouveaux programmes lycée ?

V. É.-R. Les nouveaux programmes lycée ont quatre enjeux principaux.

• Proposer une EPS ouverte vers la suite du parcours post-lycée.

Le programme a été conçu de manière à proposer, au sein des établissements, une EPS qui prépare les élèves à la suite de leur cursus après le lycée grâce à la construction d'habitudes de pratiques physiques pérennes et raisonnées, l'appropriation d'une culture sportive, l'engagement dans le travail collaboratif et des collectifs variés, et l'éducation au choix. Autant d'éléments qui permettent le développement de compétences que les élèves auront à mobiliser dans leur vie future.

• Remettre au cœur de l'enseignement les enjeux de formation de l'EPS.

Le programme a été conçu de manière à remettre au centre du projet pédagogique et des pratiques professionnelles, les enjeux de formation portés par les cinq objectifs généraux de l'EPS. Ceci nous semble essentiel non seulement pour développer les compétences nécessaires à la suite du parcours post-lycée mais aussi afin de lutter contre certaines dérives observées avec la mise en place des référentiels nationaux pouvant nuire à la poursuite d'enjeux plus généraux de formation des élèves.

• Accroître la liberté pédagogique des équipes.

Dans le même esprit que les programmes école-collège de 2015, l'organisation du programme lycée 2019 offre une marge de liberté plus importante aux équipes. Elle permet de proposer au sein de son établissement une EPS plus en phase avec les besoins des élèves. Le programme offre des possibilités variées de mise en œuvre au sein des établissements et des classes de manière à promouvoir et enrichir la réflexion didactique et la liberté

T1 - Les horaires d'enseignement du lycée : voie générale

(hebdomadaire)		Première	Terminale
Enseignements communs	Français	4 h	-
	Philosophie	-	4 h
	Histoire-Géographie	3 h	3 h
	Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
	Langues vivantes 1 et 2	4 h 30	4 h
	EPS	2 h	2 h
	Humanités scientifiques et numériques	2 h	2 h
Enseignements de spécialité	Arts		
	Biologie-écologie		
	Hist. Géo, géopolitique et sciences politiques		
	Humanités, littérature et philosophie		
	Langues, littératures et cultures étrangères		
	Littérature et LCA		
	Mathématiques	3 x 4 h	2 x 6 h
	Numérique et sciences informatiques		
	Sciences de l'ingénieur		
Sciences de la vie et de la Terre			
Sciences économiques et sociales			
Physique chimie			
Orientation		1 h 30	1 h 30
Enseignements optionnels	Arts, EPS, LV3, LCA, hippologie-équitation, agronomie-écologie-territoires, pratiques sociales et culturelles, maths expertes, droit...	1 x 3 h	2 x 3 h

pédagogique des équipes.

• **Maintenir un cadre national commun.** Ce programme, afin d'assurer une certaine identité nationale de l'EPS (tout en permettant des déclinaisons spécifiques dans les établissements) et une lisibilité externe de la discipline au sein et en dehors du système scolaire, propose un cadre national commun organisé autour d'une finalité, cinq objectifs généraux, cinq domaines de pratique (les champs d'apprentissage), une liste nationale d'APSA (pouvant être enrichie au niveau académique et local) et des contraintes de programmation.

Pouvez-vous préciser concrètement en quoi les conceptions des programmes de 2010 et de 2019 diffèrent ?

V. É-R. La différence essentielle est l'absence de référentiels de compétences attendues de niveau 3, 4 et 5 (programmes 2010), remplacés par des attendus de fin de lycée (AFL). Aussi les équipes ne vont plus être guidées par ces niveaux dans chacune des APSA mais, comme pour le collège, elles vont devoir réfléchir et concevoir un parcours de formation pour les élèves : quels objectifs, quelles compétences, quelles formes de pratique, quelles étapes sur les trois années, en relation avec les AFL de chacun des champs d'apprentissage ?

Ce parcours impose le passage par les cinq champs d'apprentissage. La notion de champ d'apprentissage est une construction théorique qui vise à identifier et à formaliser certains traits structurants des pratiques physiques. Chacun d'eux confronte l'élève à une classe de problème à résoudre et à des pratiques physiques scolaires typiques de ce problème. Chacun suppose des apprentissages moteurs et non-moteurs spécifiques. Cet aspect est essentiel car il porte une rupture avec les compétences propres à l'EPS (CP) qui étaient mises en miroir avec des compétences méthodologiques et sociales, sous-entendu que les CP étaient de dimension motrice. L'inscription des deux dimensions majeures des CMS au niveau des objectifs généraux leur donne un autre statut et impacte parallèlement la définition des champs d'apprentissage où s'entremêlent et s'articulent les dimensions motrices, méthodologiques et sociales.

L'environnement de la pratique physique évolue (nouveaux sports olympiques, marché de la forme et du

bien-être, autonomisation...). Que représentent aujourd'hui les APSA dans la structuration de l'enseignement de l'EPS ?

V. É-R. Les pratiques physiques sont multiples et il est toujours très délicat de les ordonner, dans la mesure où les catégories diffèrent selon les critères de classification retenus. Elles sont en effet porteuses de diverses techniques corporelles, modes d'engagement, émotions, significations... On peut dire, comme dans le programme de la voie professionnelle que « les pratiques physiques réunies dans chaque CA partagent la même intention principale ».

Pour nourrir le parcours des élèves, les équipes doivent donc aussi choisir les APSA supports. Les APSA sont la matière première de l'EPS. Elles garantissent son ancrage dans une culture extrascolaire. Elles donnent du sens aux apprentissages. Ces choix sont justifiés par le parcours de formation, les contraintes des programmes et les équipements disponibles. Il s'agit aussi de réaliser des compromis pour répondre aux appétences des élèves tout en essayant de les ouvrir à des pratiques qu'ils ne connaissent pas ou vers lesquelles ils n'iraient pas spontanément.

C'est dans cette optique qu'a été imposé en classe de seconde l'engagement des élèves dans un processus de création artistique. L'état des lieux sur l'EPS au collège⁴ met en évidence une forme de déséquilibre dans les APSA qui y sont programmées. Globalement les élèves, au cours du cursus collégial, passent 70 % de leur temps de pratique EPS dans des activités de type performance ou confrontation et seulement 5 à 10 % dans des activités artistiques. Aussi, il a semblé important d'imposer l'engagement de l'élève dans un processus de création artistique en classe de



Seconde, et ceci d'autant plus que les arts ne sont pas présents dans le tronc commun du lycée. L'EPS est ainsi la seule occasion, pour un grand nombre d'élèves, de conserver une forme de pratique artistique au lycée. Actuellement, il existe un débat sur l'expression « processus de création artistique » employée dans les programmes. Que faut-il entendre derrière cette expression ? Ce processus doit-il être limité à la danse et aux arts du cirque ou peut-il être étendu à d'autres activités comme l'acrosport par

► exemple ? La réponse n'est pas aisée, et diffère selon les sensibilités de chacun. Bien sûr, comme souvent dans les débats professionnels, certains prennent parti, voire se positionnent comme experts, certains apportent des réponses très tranchées voire dogmatiques, d'autres sont plus nuancés...

Pour notre part, nous préférons être modérés et ne pas oublier les enjeux associés à la création artistique dans le contexte de l'EPS, contexte différent de celui de l'art. Un document ressource sera prochainement produit pour préciser les enjeux et les formes possibles de cet engagement dans un processus de création artistique. Bien sûr, nous partageons l'idée que la création artistique est portée de manière privilégiée par certaines formes de danses ou des arts du cirque. Il faudra cependant peut-être accepter, dans une période transitoire, une définition plus large afin de ne pas mettre les enseignants en difficulté par rapport

à cet enjeu et leur donner le temps de se former.

Lorsqu'en 2010, les activités liées à la CP5 sont apparues avec un niveau 4 de compétence à construire, il a aussi fallu former, laisser du temps aux enseignants et maintenant, ils se sont largement appropriés ces activités que certains commencent même à proposer au collège. L'inscription du yoga dans la liste vient accompagner cette évolution en ouvrant vers de nouvelles formes de pratiques d'entretien de soi.

De manière générale, on pourrait dire que les APSA doivent garantir une certaine culture commune sur le territoire, en oscillant entre l'accès à un patrimoine historiquement stabilisé et l'ouverture à une pépinière de nouvelles pratiques.

Avec les mêmes arguments de liberté pédagogique, d'autonomie des équipes ou d'adaptation aux contraintes locales, comment expliquer le recours à une liste nationale extensible en

LGT (26 APSA + 5 académiques + 1 d'établissement) ou, au contraire, à l'absence de liste (collège), voire à une liste indicative (LPro) ?

V. É.-R. Comme je l'ai déjà indiqué, ce sont les champs d'apprentissage qui sont organisateurs des parcours de formation. Les différences concernant les listes d'APSA dans les trois programmes peuvent surprendre dans la mesure où ils poursuivent les mêmes objectifs et enjeux. Mais il faut aussi rappeler les différentes conditions et contraintes du cadre de rédaction des programmes et les enjeux spécifiques liés au niveau lycée. Un peu plus de cadre pour le LGT qui conduit au BAC, diplôme au poids symbolique plus important...

Est-ce que les programmations sur 3 ans doivent désormais combiner APSA et AFL/AFLP pour couvrir de façon complémentaire l'ensemble des champs d'apprentissage et des attendus de fin de cursus ?

V. É.-R. Les attendus de fin de lycée



T2 - Les horaires d'enseignement du lycée : voie technologique

(hebdomadaire)		Première	Terminale
Enseignements communs	Français	3 h	-
	Philosophie	-	2 h
	Mathématiques	3 h	3 h
	Langues vivantes 1 et 2 et ETLV	4 h	4 h
	EPS	2 h	2 h
	Histoire-Géographie	1 h 30	1 h 30
	Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Enseignements de spécialité	Selon série	3 (15 à 18 h)	2 (16 à 18 h)
Orientation		1 h 30	1 h 30
Enseignements optionnels	Arts, EPS ou LVC	3 h	3 h
	Atelier artistique	2 h	2 h

(AFL), comme les attendus de fin de lycée professionnel (AFLP), sont définis par champ d'apprentissage. C'est la même logique pour le lycée que pour le collège. Tous ces AFL (qui recouvrent les cinq objectifs généraux) doivent être travaillés lors du cursus lycée pour assurer une formation la plus complète possible de l'élève. Trois AFL (quatre pour le CA3) ont été définis pour chacun des champs d'apprentissage. Leur combinaison permet de couvrir les dimensions motrices, sociales et méthodologiques de l'activité des élèves. Dans le même esprit que le collège, il est possible de s'appuyer sur des APSA différentes pour travailler les différents AFL d'un champ d'apprentissage.

Pourquoi ne pas avoir précisé un volume d'enseignement recommandé (20 h de pratique effective par APSA) puisqu'on peut le déduire de certaines indications (stages massés, trois séquences recommandées par an, etc.)?

V. É-R. On peut retourner la question : puisqu'on peut le déduire, pourquoi le préciser ? C'est aux équipes, en fonction de leur contexte et au regard des caractéristiques des conditions d'enseignement et des élèves, de définir la durée qu'ils estiment nécessaire à l'atteinte des AFL.

L'organisation des enseignements de spécialité vise à mettre fin aux filières de l'enseignement général (S, L, ES) tout en permettant aux élèves de construire leur orientation⁵. Alors qu'il constitue un vivier d'emplois important, pourquoi le sport-santé-bien être n'a-t-il pas été identifié comme un véritable nouvel enseignement dans lequel l'EPS aurait eu une place centrale ?

V. É-R. Cette question dépasse nos prérogatives : ce n'est pas l'Inspection générale (IGEN) qui définit les

enseignements de spécialité dont les dénominations sont très disciplinaires ou plus interdisciplinaires (humanités, littérature, philosophie). Le groupe EPS de l'IGEN a pensé en revanche incontournable que l'EPS appartienne aux enseignements communs et s'adresse donc à l'ensemble des élèves. Ce qui n'a jamais été remis en question. La question du vivier d'emplois important que constitue le sport-santé-bien-être est surtout un objet de réflexion et de travail pour les STAPS, les fédérations sportives et le ministère des sports.

Combien d'établissements offriront-ils à la rentrée l'enseignement optionnel ou l'enseignement de spécialité « arts » (danse et arts du cirque)? L'épreuve orale prévue pour l'évaluation de l'enseignement optionnel pourrait-elle constituer une partie du « grand oral », la nouvelle épreuve obligatoire du baccalauréat?

V. É-R. Nous n'avons pas encore une vision nationale de la carte des enseignements optionnels d'EPS ni de spécialité. Rappelons le processus en cours qui doit combiner les propositions d'offres à l'échelle des établissements et les demandes des élèves. Ce n'est qu'à son issue que l'on pourra connaître les ouvertures effectives.

Concernant le grand oral, des textes sont en cours d'élaboration quant à son cadrage mais l'AFL spécifique à la classe de terminale pour l'enseignement optionnel contribue en effet à construire cette compétence d'expression orale.

Pourquoi l'EPS perd-elle ses rares marqueurs de reconnaissance (points supplémentaires pour les mentions, valorisation des parcours d'excellence sportive de haut niveau, mais aussi champions, juges, arbitres nationaux UNSS...)?

V. É-R. Là encore, vous vous situez sur des hypothèses et non sur les éléments officiels, car les modalités précises d'évaluation du baccalauréat sont encore en discussion. Ce que l'on sait, c'est que le cadre général de la réforme du bac, avec la disparition des enseignements facultatifs ponctuels ne permet plus de valoriser les élèves sportifs de haut niveau par ce biais. Nous travaillons à une valorisation possible dans l'enseignement commun du Bac et/ou par la fiche *Avenir* dans ParcoursSup, sans oublier les aménagements de scolarité toujours possibles.

Pourquoi l'EPS n'est-elle pas évaluée, comme les autres enseignements obligatoires, sur 2 ans (Première et Terminale)? L'évaluation certificative reposera-t-elle toujours sur une double notation (enseignant de la classe et enseignant extérieur à l'établissement)?

V. É-R. Nous sommes encore dans un temps où les arbitrages ne sont pas rendus. L'évaluation de l'EPS sera prise en compte dans les 30 % et dans les 10 % du contrôle continu. Pour les 10 %, les notes des bulletins de première et de terminale seront prises en compte. Le principe de la co-évaluation pour les contrôles en cours de formation est, semble, à ce jour, réaffirmé.

Dans quel cadre les équipes pourront (ou devront) définir les modalités d'évaluation en fin de séquence d'enseignement?

V. É-R. Nous travaillons à un cadre général par champ d'apprentissage. Ce sera aux équipes de les décliner dans les APSA qu'elles programment. Mais tout cela est vraiment en cours de construction dans le groupe de l'Inspection générale, avec la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère et la commission nationale des examens. Un des enjeux essentiels est de ne pas réintroduire avec la certification, des prescriptions qui ont disparu avec les nouveaux programmes, tout en garantissant une forme de cadrage national.

Une des réformes de la voie professionnelle consiste en la co-intervention d'enseignants des matières générales et professionnelles : pourquoi l'EPS, interdisciplinaire par nature, n'est-elle pas concernée?

V. É-R. Les nouvelles grilles horaires font apparaître des heures d'enseignement obligatoire de l'EPS sur chaque année du cursus. ▶

T3 - Les horaires d'enseignement du lycée : voie professionnelle

(annualisé)		CAP		Bac pro		
		1 ^{re} année	2 ^e année	Seconde pro	Première pro	Terminale pro
Enseignements généraux	Français, Histoire- géographie	43,5 h	39 h	105 h	84 h	78 h
	Enseignement moral et civique	14,5 h	13 h	-	-	-
	Mathématique, Physique-chimie	43,5 h	39 h	45 h	56 h	39 h
	Langue vivante	43,5 h	39 h	60 h	56 h	52 h
	Physique-chimie ou LV2	-	-	45 h	42 h	39 h
	Arts appliqués et culture artistique	29	26 h	30 h	28 h	26 h
	EPS	72,5 h	65 h	75 h	70 h	65 h
Enseignements professionnels	Enseignement professionnel	333,5 h	312 h	330 h	266 h	260 h
	E. pro et français (co-intervention)	43,5 h	39 h	30 h	28 h	13 h
	E. pro et maths (co-intervention)	43,5 h	39 h	30 h	14 h	13 h
	Réalisation d'un chef-d'œuvre	87 h	78 h	-	56 h	52 h
	Prévention-santé-environnement	43,5 h	26 h	30 h	28 h	26 h
	Économie-gestion/droit	-	-	30 h	28 h	26 h
Orientation	Consolidation, accompagnement personnalisé	101,5 h	91 h	90 h	84 h	91 h
Formation en milieu professionnel		6 à 7 semaines	6 à 7 semaines	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines

- La co-intervention se limite au français et aux mathématiques pour le CAP, au français, aux mathématiques et à la physique-chimie pour le baccalauréat professionnel. En revanche, l'EPS peut être concernée par tous types de projets interdisciplinaires dans le cadre du projet d'établissement.

Quelles données objectives expliquent l'attention particulière portée à l'acquisition du savoir nager dans les programmes du CAP et du bac professionnel ?

V. É.-R. À l'issue du cycle 4, de nombreux élèves qui s'orientent dans la voie professionnelle n'ont pas validé toutes les compétences du socle commun de connaissances de compétences et de culture, dont l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN). Certains élèves, de CAP par exemple, opteront pour une insertion professionnelle au bout de deux ans. Il est essentiel de les y former. Rien n'empêche toutefois de préparer à l'ASSN des élèves qui seraient non-nageurs à l'entrée du lycée général et technologique même si cet objectif n'est pas précisé dans le programme car il concerne une proportion moindre d'élèves.

Les nouveaux programmes peuvent-ils renforcer l'intérêt, l'accès et la réussite à la mention complémentaire qui vient d'être créée pour faciliter l'accès aux métiers du sport ?

V. É.-R. La mention complémentaire *Animation et gestion de projets dans le secteur sportif* (AG2S) s'adresse principalement aux titulaires d'un baccalauréat professionnel du

secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale⁶. Ces jeunes doivent s'intéresser au secteur du sport, disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet, satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond aux différents attendus de fin de lycée professionnel (AFLP). Ils ont ensuite la possibilité de poursuivre la formation vers un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialisé (BPJEPS), avec lequel la mention complémentaire AG2S s'articule. Il y a donc un lien direct entre les programmes de la discipline et la mention complémentaire.

Quels besoins d'accompagnement, de formation, d'adaptation nécessiteront ces nouveaux programmes ?

V. É.-R. Lors des réunions d'accompagnement menées par les IA-IPR EPS un peu partout en France, nous avons pu nous rendre compte des réactions des enseignants face à ces nouveaux programmes. Certains apprécient de voir s'étendre leur marge d'action concernant les choix à opérer dans la définition des compétences à atteindre dans les APSA, d'autres regrettent la « perte » d'un cadre national plus précis concernant les attendus dans les APSA, certains sont inquiets de l'obligation de la création artistique en Seconde alors que d'autres l'approuvent... Bref, selon les sensibilités de chacun, la réception de ces nouveaux

programmes diffère, mais c'est souvent le cas.

Suite à ces réunions, nous avons déjà quelques informations sur les besoins majeurs des équipes. Le premier d'entre eux est le temps, le temps d'appropriation par les enseignants. Mais à condition que la dynamique de réflexion ait été enclenchée. Cette dynamique est indispensable pour pouvoir accompagner efficacement les équipes dans la révision de leur projet pédagogique en prenant en compte les enjeux de ces nouveaux programmes et du nouveau lycée. Évidemment, un besoin de formation lié à l'enseignement des activités artistiques a été identifié. Les inspecteurs sont mobilisés sur les territoires pour y répondre. Mais bien sûr, nous savons tous qu'une contrainte programmatique n'est pas ce qui va provoquer d'un seul coup le « grand soir » d'une nouvelle EPS. Il faudra du temps pour que les activités de création artistique accroissent leur place dans l'EPS. L'imposition d'un engagement des élèves dans un processus de création artistique en classe de seconde est une première étape. C'est un élément qui n'existait pas jusqu'alors. Nous le considérons comme un pas en avant, même s'il est parfois source de polémique.

Ces nouveaux programmes vont-ils conduire à faire évoluer les épreuves des concours de recrutement des enseignants d'EPS ?

V. É.-R. Les enjeux et l'esprit de ces nouveaux programmes seront bien sûr des attendus des concours afin que les candidats situent l'EPS

dans sa trajectoire historique. Dès l'an prochain, les candidats devront être bien au clair sur les enjeux portés par ces nouveaux programmes et en quoi ils constituent des continuités-ruptures par rapport à ceux de 2010.

Concernant les activités physiques supports des pratiques, les choix pour les concours sont toujours une résultante entre leur ancrage institutionnel, leur intérêt pédagogique, les possibilités d'enseignement dans les centres de formation et leur faisabilité de mise en œuvre dans un temps et un espace contraints. Pour les épreuves professionnelles, il n'y a pas d'urgence à intégrer le yoga qui figure désormais dans la liste nationale pour le 5^e champ d'apprentissage, mais chaque président de concours dispose d'un espace de liberté. Le débat reste ouvert au sein de notre groupe EPS de l'inspection générale.

Les transformations de l'enseignement secondaire et du baccalauréat visent à garantir une meilleure transition⁷ et une meilleure réussite⁸ dans l'enseignement supérieur. Il apparaît d'ores et déjà que les parcours scolaires (enseignement d'exploration et de complément), le niveau sportif et les compétences liés à l'engagement associatif et citoyen n'ont pas eu d'influence déterminante sur l'accès aux STAPS contrairement aux autres attendus de Parcoursup (série du baccalauréat, notes en disciplines littéraires et argumentaires, etc.)⁹. Ces nouveaux programmes d'EPS peuvent-ils améliorer la réussite étudiante ?

V. É.-R. S'agissant de l'orientation vers la filière STAPS, les attendus sont identifiés et relativement homogènes d'une université à l'autre, en cela la C3D a réalisé un travail conséquent pour construire un cadre commun cohérent sur l'ensemble du territoire. Notre objectif est de travailler en partenariat afin d'expliquer au mieux ce que recouvrent nos différents enseignements liés à l'EPS (optionnels EPS, optionnels artistique), sportifs (sections sportives, SHN, podiums UNSS), associatifs, responsables (jeunes officiels) et sans doute d'autres qui émergeront. En gardant présent à l'esprit qu'aucun de ces points ne peut constituer un préalable à l'entrée en STAPS puisque les offres de formation des lycées sont hétérogènes et que des prérequis trop précis seraient sources d'iniquité entre les élèves.

Plus largement, concernant la

réussite étudiante, c'est vrai qu'elle repose, entre autres, sur un meilleur équilibre santé, bien-être, forme physique des étudiants : les objectifs de l'EPS vont dans ce sens en visant la création d'habitudes de pratiques physiques pérennes. Cet équilibre dépend cependant de nombreux autres facteurs comme le cadre de vie, les conditions d'études, l'accès à la pratique sportive universitaire, à la culture, aux soins. Elle concerne de nombreux acteurs. L'EPS ne peut pas tout régler à elle seule !

Quelle contribution peut effectivement apporter l'EPS dans la construction de la valeur ajoutée d'un lycée ?

V. É.-R. Vous faites référence au rapport des inspections générales sur les « facteurs de valeur ajoutée des lycées »¹⁰ dans lequel il est bien précisé que « la valeur ajoutée, positive ou négative, ne peut jamais être imputée à un seul élément déterminant ». L'EPS peut tout au plus y contribuer. Par exemple participer à la cohésion interne du lycée, en inscrivant le projet pédagogique EPS en totale cohérence avec le projet d'établissement. C'est bien dans cet esprit que les programmes EPS des lycées permettent de s'adapter au plus près des contextes. On peut noter la bonne appréciation des professeurs d'EPS par les chefs d'établissement qui soulignent leur capacité de travail collectif (c'est la seule discipline où un projet pédagogique collectif est demandé par les programmes) et pour leur réflexion didactique et pédagogique approfondie autour notamment des compétences, de l'évaluation et de la différenciation pédagogique. Ils mettent aussi en avant le regard différent que le professeur d'EPS apporte sur l'élève. Bref, faire jouer sa spécificité au service d'un collectif pour la meilleure réussite de tous les élèves.

Pour conclure...

V. É.-R. Comme pour faire un pas en avant, toute évolution commence par un déséquilibre. C'est sans doute ce que vivent actuellement les équipes des lycées. Cette déstabilisation nécessite un temps d'assimilation et d'accompagnement des enseignants en tenant compte de leurs préoccupations parfois singulières. C'est cet accompagnement que les inspecteurs territoriaux mettent en place au quotidien. Nous souhaitons leur rendre un hommage appuyé car

sans eux, les programmes resteraient des objets formels sans aucun impact sur l'évolution des pratiques enseignantes.

En effet, un programme s'adresse aux professionnels, aux enseignants, même s'il doit parallèlement être compréhensible par les usagers de l'école. Il n'a d'intérêt que s'il est véritablement approprié par les professeurs. C'est sur le terrain, au plus près des élèves, que les objectifs généraux doivent prendre un sens concret et véritablement s'incarner. L'EPS dans le lycée du XXI^e siècle est définie par les programmes mais surtout par le curriculum d'apprentissage proposé par les enseignants aux élèves, avec la question majeure : est-ce que l'EPS vécue par les élèves de lycée évolue véritablement ? Il nous faudra enclencher une démarche qui nous permette de suivre ces évolutions, sans dogmatisme et loin de l'idée d'un contrôle. La commission nationale des examens, dans une acception nouvelle, aura sans doute un rôle important à jouer dans ce suivi.

1. Site du CSP : www.education.gouv.fr/cid131841/elaboration-des-projets-programme-futur-lycee.html

2. L'arrêté du 21/12/2011 fixe les missions de la commission nationale d'évaluation de l'EPS chargée de réaliser un suivi national de l'évaluation aux baccalauréats pour tous les types d'enseignements, de l'actualisation de la liste nationale des épreuves et activités correspondantes, de la rédaction des référentiels de certification. <http://eduscol.education.fr/eps>.

3. *Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au collège et au lycée – 2005-2006*. J. BENHAM-GROSSE, ministère de l'Éducation nationale, Dossier n° 190, DEPP, octobre 2007.

4. Groupe observatoire des pratiques, « La situation de l'EPS au collège en 2016. Quelques repères », 2017. <https://contrib.eduscol.education.fr/eps/actualites/etateps>.

5. www.horizons2021.fr

6. « Mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif », BOEN n° 18 du 03/05/2018.

7. « Élections présidentielles : questions sur les programmes, Emmanuel Macron », *Revue EP&S* n° 374, janvier-février-mars 2017.

8. « Baccalauréat 2021 », La réforme du baccalauréat, MEN.

9. DELIGNIÈRES D., « Quelle réussite pour les étudiants recrutés depuis Parcoursup », *Revue EP&S* n° 383, 2019.

10. Rapport IGEN, juillet 2015.

Les références

Horaires d'enseignements du lycée (voie générale et technologique) : BOEN n° 29 du 19/07/2018.

Programme d'EPS au lycée (voie générale et technologique) enseignement commun et optionnel : BOEN spécial n° 1 du 22/01/2019.

Programme d'EPS au lycée (voie générale et technologique) enseignement de spécialité d'arts (danse et arts du cirque) : BOEN spécial n° 1 du 22/01/2019.

Horaires d'enseignements de la voie professionnelle (CAP et Bac pro) : BOEN n° 1 du 03/01/2019.

Programme d'EPS au lycée voie professionnelle (CAP et Bac pro) : BOEN spécial n° du 11/04/2019.